

Nombre de membres afférents au Bureau Syndical	13
Nombre de membres en exercice	13
Nombre de membres présents	11
Nombre de membres ayant donné pouvoir	0

Délibération n° : **20.06.08**

Date de convocation : 24 novembre 2020

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**DU BUREAU SYNDICAL**

L'an deux mille vingt

Le 1<sup>er</sup> décembre à 10 heures

Le Bureau Syndical, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence Monsieur Alain ASTRUC, Président du Syndicat Départemental d'Énergie et d'Équipement de la Lozère.

Nom – prénom	Présent(e)	Absent(e)	Absent(e) ayant donné pouvoir à
ASTRUC Alain	X		
BRUGERON Jean-Noël	X		
CASTAN Emmanuel	X		
DE LESCURE Jean	X		
HUGON Christine	X		
ITIER Jean-Paul	X		
JEANJEAN René	X		
MAURIN Olivier	X		
POURQUIER Jean-Paul	X		
RECOULIN Isabelle		X	
ROUX Christian		X	
SAINT-LÉGER Francis	X		
TUFFÉRY Julien	X		

**ÉCLAIRAGE PUBLIC**

**Programme de rénovation pour l'efficacité énergétique dans le cadre du dispositif  
d'Approche Territoriale Intégrée (ATI)  
Demande de subvention FEDER**

Engagé dans la démarche initiée par le Parc national des Cévennes, reconnu en 2018 comme la plus vaste Réserve Internationale de Ciel Étoilé d'Europe, le SDEE poursuit sur ce territoire d'importants travaux de rénovation de l'éclairage public.

À ce jour, sur les 173 points lumineux présents dans la zone cœur du PnC, dont 171 en Lozère, seuls 38 sont conformes aux critères établis dans le guide de l'éclairage public validé en 2018 par l'International Dark-Sky Association, alors qu'il est attendu d'ici août 2021, un taux de rénovation de 67 % de ces points lumineux, critère indispensable pour le dépôt de la candidature définitive au label RICE.

C'est la raison pour laquelle, dans cette perspective, les équipes du SDEE ont œuvré depuis le début de l'année à la mise à jour du diagnostic de terrain puis à l'élaboration d'un 3<sup>ème</sup> programme de travaux avec les élus concernés, qui a débouché sur l'attribution d'une nouvelle enveloppe de fonds FEDER pour la rénovation de 53 points lumineux en faveur de 7 communes situées dans cette zone cœur du Parc national des Cévennes.

Le financement de ce programme, évalué à la somme de 54 433 € TTC, se répartirait de la manière suivante :

✓	subvention FEDER .....	14 153 €
✓	subvention SDEE .....	14 792 €
✓	participation des communes .....	25 488 €

**APRÈS EN AVOIR DELIBÉRÉ, LE BUREAU SYNDICAL  
À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS**

**APPROUVE** le plan de financement tel que présenté ci-dessus ;

**SOLLICITE** l'aide financière du FEDER ;

**DONNE TOUS POUVOIRS** à son Président pour accomplir les démarches et signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de ce programme.

Ainsi fait et délibéré  
les jour, mois et an susdits  
pour copie conforme

Le Président  
Alain ASTRUC



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

048-254800022-20201201-20200608-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/12/2020